

Carburants de synthèse – Keynote ECPY 2025

ÉVOLUTION MAJEUR ACTUELLE ET À VENIR

SYF90 – XTL – Normes – Réglementations – Enjeux
Carbone - 2027 - ETSII - IRICC - ...

**« N’attendez pas d’entamer votre
décarbonation car il n’y en aura
pas pour tout le monde surtout
en 2027 ! »**

Types de carburants : Clarification essentielle

Carburant de synthèse

- Carburant paraffinique (XTL, SYF90)
- Norme EN 15940
- Biocarburant de 2e génération
- 100 % compatible moteurs diesel marins
- B100 / FAME = 1ère génération (incompatible marine) NE PAS CONFONDRE
- Formation des motoristes ? et mécaniciens ?

ReFuel EU Maritime – Cadre Européen

Objectif GES : -2 % (2025), -6 % (2030), -14,5 % (2035), -80 % (2050)

- Pénalisation des carburants fossiles
- Obligation de carburants bas-carbone certifiés
- Inclus 50 % des trajets hors UE
- Favoriser le XTL & les carburants de synthétiques

IMO, ICOMIA et stratégie climat

IMO : neutralité carbone 2040-2050

- ICOMIA : moteurs compatibles, pas de rupture
- Carburants synthétiques = solution drop-in
- EN 15940 = garantie de performance

- TOUT LE MONDE Y VA DE SES PETITS OBJECTIFS MAIS POUR L INSTANT 100% DE GREENWASHING seul ICOMIA et MYBA semblent avoir compris.

IRICC, ETS II et pression carbone

IRICC : suivi numérique des émissions (dès 2026)

ETS II mi 2026 debut 2027

- ETS II : 100 % des émissions soumises à quotas
 - EXPLOSION des PRIX du FOSSILE dès 2026 et surtout au 1^{er} JANVIER 2027 + 30cts
 - Report sur les non fossiles mais pas possible de decarboner tout le monde
- « Homaio estime que le prix pourrait atteindre environ 222,2 euros par tonne de CO₂ d'ici 2030, tandis que BloombergNEF anticipe un prix de 149 euros par tonne à la même échéance. »

Rareté des tickets RED III

Y en aura pas pour tout le monde !

Volumes limités pour tous les secteurs

- Priorité à l'aviation + routier
- Compétition forte entre acteurs
- Pas de tickets pour tout le monde
- Sécuriser les contrats en 2025-2026

Origine, traçabilité et risques de fraude

■ Origine des carburants – Fraudes et risques pour la marine

- **✗ 90 % des HVO asiatiques sont frauduleux**
- **(Sources : EBB, ICCT, audits UE 2023-2024)**
- **Faux déchets → huile de palme vierge déguisée**
- **Double comptage de volumes**
- **Documents d'origine falsifiés ou tronqués**
- **Aucune garantie moteur sur ces produits**



The EU is re-evaluating the set of verification rules that govern [#biofuels](#) in the EU market. And that is high time 🕒

The [#biodiesel](#) industry calls on the [European Commission](#): [#StopBiofuelsFraud](#)

✘ This review presents an opportunity to put an end to [#fraud](#) with imported [#HVO](#), [#FAME](#) and [#SAF](#).

🔑 The key principle: Ensure a level playing field. Rules should be enforced just as strictly in and outside the EU.

For more, read our proposal (link in comments)

Afficher la traduction



Risques majeurs pour les clients maritimes :

! Non-conformité RED III et Fuel EU → amendes / annulation de crédits

! Risque réputationnel (greenwashing et presse)

! Refus de couverture motoriste ou assurance



Exiger pour être conforme :

UN POS « PROOF of SUSTAINIBLiTY » audité

- Certification ISCC-EU ou REDcert
- Mass balance vérifié sur toute la chaîne (BLOCKCHAIN)
- Origine européenne, matière 100 % déchet EUROPÉENS (notre engagement chez RE)
- REFUSER LES ATTESTATIONS / EXIGER LES POS
- Transparence sur l’empreinte CO₂ réelle

Alerte : Risque fiscal majeur en cas de détaxation illégale du XTL/HVO

 **Base légale actuelle (France) :**

- **Seuls les carburants fossiles traditionnels (GNR, gazole pétrolier marine) sont exonérés automatiquement de TICPE en usage professionnel.**
- **Le XTL/HVO ne bénéficie pas encore de cette exonération, sauf dérogation spécifique non prévue par la loi actuelle.**
- **Du XTL GNR pour groupe électrogène bateau est possible . (Fortement conseillé pour ZERO odeurs)**

Alerte : Risque fiscal majeur en cas de détaxation illégale du XTL/HVO

 **Faux bénéfice fiscal = Vraie infraction douanière**

Si un fournisseur propose de détaxer du XTL ou du HVO pour un usage professionnel sans base légale



Sanctions possibles :

- Redressement douanier rétroactif sur les volumes livrés
- Amendes pour fraude à la TICPE
- Blocage administratif des livraisons ou des installations
- Perte de l'agrément fournisseur (en cas d'audit douanier)

 **Alerte : Risque fiscal majeur en cas de détaxation illégale du XTL/HVO**

 **Conseil pour les opérateurs :**

Aucune ambiguïté possible :

- **La Direction Générale des Douanes a confirmée par écrit que le XTL livré à des navires professionnels est soumis à TICPE sauf changement législatif.**
 - **Refuser toute offre “hors cadre” visant à vendre du XTL/HVO avec défiscalisation non validée.**
 - **Toujours exiger la base juridique écrite (article du CGI ou dérogation douanière formelle).**
-  **Sécuriser son avitaillement, c’est aussi sécuriser sa conformité fiscale.**



ALERTE : RISQUE FISCAL MAJEUR

EN CAS DE DÉTAXATION ILLÉGALE DU XTL/HVO



**FAUX BÉNÉFICE FISCAL =
VRAIE INFRACTION
DOUANIÈRE**



⚠ SANCTIONS POSSIBLES :

- REDRESSEMENT DOUANIER
- AMENDES POUR FRAUDE A LA TICPE
- BLOCAGE ADMINISTRATIF DES LIVRAISONS
- PERTE DE L'AGREMENT FOURNISSEUR

BASE LÉGALE ACTUELLE (FRANCE) :

SEULS LES CARBURANTS FOSSILES
TRADITIONNELS SONT EXONÉRÉS
AUTOMATIQUEMENT DE TICPE
EN USAGE PROFESSIONNEL



Conclusion stratégique

Du POSITIF pour 2025 et surtout 2027

XTL/SYF = carburants disponibles, stables, traçables

- Pas de modification moteur
- Avantage fiscal et réglementaire dès 2026
- Privilégier les sources Européennes pour lutter contre la Fraude
- Exiger un POS (sustainability) quand disponible
- S'assurer d'un accès sécurisé avant saturation